



Section CSC

Décembre 2010

Remplacement du numéro TVA à six chiffres par le numéro d'identification des entreprises (IDE)

Saisie du nouveau numéro TVA dans e-dec

La loi fédérale du 18 juin 2010 sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Chaque entreprise de Suisse se verra attribuer un numéro d'identification unique. L'IDE accompagné de la mention «TVA» remplacera l'ancien numéro TVA à six chiffres.

- **Format de l'IDE:**

Le numéro d'identification des entreprises se compose comme suit:

CHE-123.456.789

- **Format du numéro TVA:**

Le nouveau numéro TVA se compose de l'IDE accompagné de la mention «TVA»:

CHE-123.456.789 TVA

- **Utilisation du nouveau numéro TVA dans e-dec:**

Le nouveau numéro TVA doit se présenter sous la forme suivante pour être transmis dans e-dec:

CHE123456789

Les nouveaux numéros TVA figurant sur les justificatifs papier et les messages électroniques de l'Administration fédérale des douanes se présentent actuellement sous cette même forme. La question de savoir si la mention «TVA» doit, le cas échéant, être intégrée dans e-dec fait l'objet d'une analyse dans le cadre du projet relatif à la gestion des clients de la douane.

- **Validité du numéro TVA à six chiffres:**

Jusqu'à la fin de 2013, les deux numéros TVA, à savoir le n° TVA IDE et le n° TVA à six chiffres (appelé numéro de référence), seront valables et pourront être transmis dans e-dec. A partir du 1^{er} janvier 2014, seul l'IDE pourra encore être utilisé.

Les questions concernant le numéro TVA doivent être adressées à l'Administration fédérale des contributions (AFC). [Administration fédérale des contributions](#)

Toutes les questions concernant l'IDE doivent être adressées à l'Office fédéral de la statistique. [Statistique - numéro d'identification des entreprises \(IDE\)](#)

Meilleures salutations

[La permanence e-dec](#)

Tél. +41 (0)31 324 95 12